



Health
Canada

Santé
Canada

Health Products
and Food Branch

Direction générale des produits
de santé et des aliments

Bureau d'innocuité des produits chimiques
251 promenade Sir Frederick Banting
Repère Postal: 2201C
Ottawa, Ontario K1A 0K9

Le 18 novembre 2016

Notre dossier : IS16111001

Yvon Carrier
Aerochem Inc.
50, rue Emilien Marcoux, Suite 109
Blainville, QC J7C 0B5

Monsieur Carrier,

Object: CS-3000

La présente est en réponse à votre lettre du 3 novembre 2016 dans laquelle vous demandiez l'autorisation d'utiliser le produit mentionné ci-dessus dans les établissements alimentaires.

Selon les informations que nous possédons présentement, nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ce produit comme lubrifiant dans les établissements alimentaires, pourvu que:

- a) le produit soit utilisé seulement sur des surfaces où il n'y a pas de contact avec les aliments;
- b) il soit utilisé seulement au niveau minimum requis pour obtenir l'effet technique désiré; et
- c) son utilisation se fasse dans un endroit bien aéré dans l'usine où il n'y aura pas d'accumulation de vapeur de ce produit.

Nous recommandons que l'énoncé «*Produit autorisé pour usage dans l'industrie alimentaire canadienne et industrielle seulement*» soit remplacé par l'énoncé restreignant l'utilisation aux établissements alimentaires tel que «*Exclusivement destiné aux usines de fabrication d'aliments et à d'autres usages industriels.*»

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Elena Emelianova, Ph.D.
Évaluatrice Scientifique
Section des matériaux d'emballage
alimentaire et additifs indirects
Division de l'évaluation du danger
des produits chimiques pour la santé

Canada